les hospitalises n'ont pas se capix du musules che des les fermes et les tion la preuve que le régime n'est pas apprimant.

Le réserme admiss en ectobre par le Conseil général at dangureuse pour les finances départementales et communales. Chaque fois qu'il vest agi de créer ou de perfectionner une curre sociale utile, je n'ai pa hésité, mais nous avons le devoir de proportionner l'esfort un résultet. L'égalité que vous poursuives, ain de denner aux pauvres de que les riches petrent un present les properties en crent un puyer, est une chimère, la liberté ici, est une chimère. Vous ulles déterminer une dépanse de à à 600,000 francs, vous poursies en faire un usage meilleur par l'accomplissement d'un bien réel. Un grand démocrate, M. le docteur Dron, disait ici même en 1963, que l'argent du département me doit pas servir à apsisfaire les caprices des melades, mais à faire le plus de bien pratiquement. Ce langage est celui de la raison; au lleu de gaspiller l'argent, appliquons-le à des cauvres humanitaires urgentes. Si vous votes le libre choix, même restreint, il va se produire une augmentation notable du nombre des assistés et du même oun, un accroissement des frais phramacoutiques. Il y aura concurrence entre les médecins et les plus consciencieux, les plus sorupuleux, n'y échapperont pas.

Conclusion: la réforme cet illucoire. Ne creyes pas que je lutte pour le maintien de mas prérogatives, je ne fais pas non plus de dilettantisme. Si je lutte, c'est parce que je veux être administrateur, prévoyant. On merende des mestitutions réets parie que je veux être administrateur prévoyant. On merende des casidérations d'ordre politique. Il faut une mestif bien puissant pour me faire sortir de ma réserve habituelle. Si je le fais, c'est pour la défance des institutions républicaines. La politique des des cachée, mais elle a dominé toute le uiscussions touchant le libre choix du médecin.

du médecin.

Il existe à Lille deux Facultés; une officiele, l'autre libre, et checune naturellement s'efforce de procurer une clientèle productive à ess élèves. Les médecins qui sortent de l'une et l'autre Université ont le même diplôme obtenu devant le même jury. Il y a entre elles cette différence que dans la Faculté de l'Etat toutes les opinions sont admises, tandis qu'à la Faculté catholique, on n'appelle que des

cette duserence que dans la faculté de l'Etat teutes les opinions sont admises, tandis qu'à la Faculté catholique, on n'appelle que des cièves estholiques, des professeurs estholiques, qu'on les maintient les uns et les autres sous la discipline de l'Eglise. En un met, l'Université libre est cléricale et antirépublicaine. Je ne reprendrai pas les arguments de M. Dabau. Il lui vient aujourd'hui des alliés inattendus. Je le regrette. Les luttes confessionnelles sont les mêmes dans la commune que dans l'Etat. Ce n'est pas à l'heure où des assauts sont livrée à l'école laique que des fractions du partir républicain peuvent donner la main aux-adversaires.

Je me résume: le libre choix n'est pas réclamé par les assistés, la liberté qu'on veut donner est vaine, dangereuse et funeste aux intérêtes républicains. (Applaudissements).

M. Delessaile souttent

M. Delesalle soutient le libre choix restreint

M. Deteaule. — On ue nous parle déjà plus des motifs qui ont fait rouvrir le débat. Les faits nouveaux sont évanouis. Le rapporteur et M. le Préfet n'en parlent plus. Eh bien, cela me donne à penser que les incidents invoqués pour réunir le Conseil général n'étalent qu'un précexte. On nous a annoncé, le recoursaux Conseil d'Etat de M. le docteur Dorugaux. Or, hier encore à trois heures, aucun recours n'était déposé. (Le public applaudit). M. Dereor réprime cette manifestation.

M. De Préfet. — J'ai vu le texte de ce re-

Cours.

M. Delecalle. — S'il n'est pas déposé, il peut l'être, je l'admets. Mais je ne crois pas qu'il pulsse aboutir. Y a-t-il contrat entre l'administration préfectorale et les médecins nommés par elle ? Non, le médecin a droit de démissionner, de mettre fin lui-même à son mandat et dès lors il me semble que le département a le même droit (Murmures).

Mais il ne s'agit pas de metre fin aux mandats accordés; il s'agit soulement de le modifier. Nous sisons aux médecins qu'ils seront dorénavant ré-

bués d'après la nombre de leure clients et aur.
teux que devé. Ils ne poursent dons pas inque un préjudice devant le Conseil d'Etat. Si
eleques un out des crasistes par rapport à leur
entèle, il feut qu'ils l'aiant redement méconries.

qualcustama est des craistes par rapport à leur clientile, il faut qu'il l'aiont riedment mécontaité.

J'admété touséfeis que nous devons être prusente de dest raumquoi je vous propose de maintain de la conseil général, en y apportant des modifications imposée par la prudence. El? méceins ont adirés au nouveau réglement, appliquez-le dans leur circonscription; dans les autres ajournez la mise en vigueuf; juaqu'à la fin des mandais des médecins titulait, ree; et pour punir les opposants, décides qu'ils me pourront plus être rédins avant quater ans. Ma proposition me piait certes pas à M. le préfet, mais il n'est pas tolerable que des médecins, dans un intérés particulier, mettent obstacle aux résolutions du Conseil général.

Et maintenant que j'ai t'esté les motifs de la couvocation extraordinaire de cette assemblés, de la convocation extraordinaire de cette assemblés. M. le préfet nous dit que les conséquent il att inutile de la leur accorder partiellement. Cela, c'est les doctrins du tou ou rien. Bi parelle thèse était admise, la loi des retraites ouvrières serait à repossec, car jamais vous ne donnerse aax cuvarières la richesse complète.

M. le préfet fait entrevolr une augmentation de depenses. Mais il a moyen d'empecher qu'illes augmentent. Il aura la même autorité sur deaux médectins que nu un. La Commission a péciale n'a sieu prévu pour ontrôler les dépenses pharmaceutiques et cependant le rapport de M. Vancauvemberge que aous avons voic l'y obligeau .

M. le préfet. — La Commission a prévu le contrôle.

M. le préfet. — La Commission a prévu le contrôle.

M. le préfet. — La Commission a prévu le contrôle.

M. le préfet. — La Commission a prévu le contrôle.

M. le préfet. — La Commission a prévu le contrôle.

berge que hous avons volé l'y obligeait.

M. le préfet. — La Commission a prévu le contrôle.

M. Deleaalle. — J'arrive au côté politique, Je suis heureux que M. le préfet ait soulevé la question. Si des plaintes des assistés ne sont pas parvenues jusqu'à lui, pos collègues en ont requ. Le jour où le malade pourra changer de médecins, ceux-ci seront les premiers à modifier leur attitude. En ce qui concerne l'influence des Facultés catholiques, la minorité socialiste n'a pas méconau le danger. On dit que nous sommes les alliés inattendus de M. Dehau. En bien, je rappelle que in nous avons voté le libre choix restreint, c'est seulement devant la résistance de la maiorité républicaine. Nous avons préconisé le libre choix sentre tous les élèves des Facultés de l'East. Il est encoré tomps de voter notre proposition. Vous avez décidé que les assistés pourraient choisir entre les médecins choisis par le préfet, si vous resignes que l'Université Calbolique introduise ses eleves dans les acriveres d'assistance médicale pratuite, es' est que M. le préfet leur surse ouvert la porte et c'est lui alors qui sera l'allié institudu. Je sais bian que vous avez voté un article additionnel obligeant le préfet à mommer le médicale donséquence d'une décision antérieure votée par une majorité républicaine. (M. Sirot proteste.)

M. Delesalle. — Les amendaments que je dépose écartent toutes les objections. Si d'autres propeitions sont faites, nous nous rallierons, mes amis et moi, à celle qui assurera aux assistés le libre choix entre deux médecins quels quils soient.

M. Potié fait des Objections

M. Potié fait des objections

M. Potié se dit partisan du libre choix. Nous ivons en démocratie, dit-il, il faut être juste vivons en democrate, direi, il raut etre juste et généreux envers ceux qui souffrent. Quand les médecins sont d'accord, çà va bien, mais s'il y a lutte, le budget de la commune péri-clite. Il est certain qu'avec le nouveau régime, les listes d'assistés augmenteront et les dé-

On peut être catholique et républicain

M. Le Clay. - Certaines paroles de M. le Préfet m'ont ému. Il a avancé qu'on ne peut être républicain si l'on professe des opinions religieuses. Je ne crois pas que l'existence de convictions chez un conseiller permette douter de son loyalisme républicain. 1. Le Glay demande au Conseil général de

Si les listes augmentent, il faut s'en réjouir

M. Delesalle. — M. le Préfet prétend que les médecins par zèle ou par intérêt, augmen-teront eux-mêmes les listes des assistés. Et bien si des malheureux encore ignorants au-jourd'hui de leurs droits se font inscrire, fé lictions-nous-en. Le cœur philanthropique de M. le Préfet ne doit pas saigner, mais se ré-jouir. mir.

M. to Préfet. - Je n'ai pas dit que je re-

doutais l'accroissement des listes. J'ai fait simplement remarquer que sous le régime for-faitaire, il arrivait souvent que le père de fa-mille seul figurait sur la liste.

M. Delesalle demande la disjonction

M. Defecalle. — Au début la question du libre choix n'était pas liée à calle de l'augmentation des bonoraires médicaux. Je demande la disjonation. Le libre choix peut très bien accommoder avec le régime forfaitaire. Vous agriez le spectre des respansabilités. Les arguments financiers tombent si on n'augmente pag les honoraires. Le Conseil peut vêter d'abord la première partie de mon amendement et se prononcer ensuite sur la question des honoraires.

des honoraires.

M. Maurios proteste contre les affirmations de M. le Préfet en ce qui concerne l'Université Catholique. Son esprit n'est pas anticonstitu-

tionnel.

M. Plotié. Le libre choix n'augmentera pas les frais pharmaceutiques. L'exemple de Caudry le prouve, Le contrôle empéchera ces augmentations et si des abus sont constatés, les mandats peurrent être conférés pour un an au lieu de

quatre. M. Vandamme insiste lui aussi sur la disjonction.

M. Vancauwemberghe s'excuse de tout ce trouble causé au sein du Coaseil. Si la commission s'est trompée, elle s'est trompée de bonne foi, car il y avait au début unanimité parmi les syndicats médicaux.

parmi les syndicats médicaux.

M. Wilmot croit que le régime nouveau créera des inimitiés. On fera du rabatage, de la
politique sur le dos des indigents. Il propo⁸⁶
le statu quo avec augmentation des honoraires

M. Delesalle. — C'est çà ; ce sont les méde-

m. Julestin. — Cest ça ; ce sont les medecins qui seront assistés.

M. Barrele-Brame. — La Chambre et le Sénat ont voté le libre choix pour les accidentés du travail. Pourquoi le Conseil général ne ferait-il pas de même. Ou bien le statu quo sans augmentation des honoraires ou bien application intégrale du nouveau règlement. Le monopole est toujours mauvais,

Les propositions

La discussion est close, M. Bersez annonce qu'il est saisi de deux propositions. La première, de M. Delesalle est ainsi ré-digée:

argee :
Pour les circonscriptions où les médecins de l'assistance médicale gratuite adhèrencent à l'orgaaisation nouvelle, le Conseil gémeral maintient son rote antérieur en ce qui concerne le libre choix entre deux médecins et le relèvement des salai-

Dans les circonscriptions où les médecins refu-Dans les circonscriptions où les médecins refuseront d'adhérer au régime nouveau, l'organission ancienne sers maintenue jusqu'à expiration des fonctions des titulaires actuels, tant pour la désignation des médecins que pour l'augmentation des monoraires. A fin 1911 ou avant, en cas de vacances, l'organisation nouvelle sera mise en vigueur. Les médecins portants ne pourront pas être réclus par le préfet avant quatre ans. Il sera passé outre au refus dans la circonaccipition de M. Le docteur Dorvaux, à qui il importe de mener à bien la procédure devant le Conseil d'Etat.

La deuxième proposition, signée de MM. Cathelotte, Wilmot, Saudrart, Cantineau, Petti, Garin, Jules Sirot, César Sirot, etc., est ainsi conçue:

Ainsi conque:

Les soussignés proposent le « statu quo » sans
augmentation de traitement juaqu'à la session
d'août, c'est-d-dire juaqu'après les électione. D'ici
là M. le préset pourrs a adresser aux bureaux
d'aux presentance pour leur proposer l'augmentation des
honoraires. Le principal intéresse est la commune.

La priorité

M. Bersez ajoute que deux amendements sont déposés, l'un par MM. Turbot, Buissart, l'autre par M. Goulard. La priorité est demandée sur la proposition Cathelotte.

Le vote a lieu au scrutin public au milieu d'une animation intense.

Après pointage, la priorité est repoussée par 29 voix contre 26.

L'amendement Garin

M. Bersez annonce un nouvel amendement de M. Garin.

M. Delesalle s'oppose à l'examiner.

M. Bersez. — Le réglement m'oblige à en donner lecture. M. Garin propose d'ajourner toute réforme jusqu'à l'expiration des fonctions actuelles des médecins titulaires. Après expiration des mandats, les nominations ne pourront s'exercer que sur les médecins sortis des Facultés de l'Etat.

M. Delesalle. — Le vote est commencé. On

ndé la priorité. Il n'y a pas de rais

La priorité sur l'amendement Delesalle est adoptée

M. Bereez met aux voix la priorité sur la reposition Delevalle. Elle est-adoptée au scrutin public par 29 oix contre 23.

On vote par disjonction

Le président met ensuite aux voix la proposition de M. Delesalle par disjonction.
Le 1º maintien du libre choix conformément
aux décisions du mois d'octobre est adopté à
l'unanimité sauf deux voix.
Le 2º maintien des décisions antérieures en
ce qui concerne les honotaires à relever est
adopté à l'unanimité.

dopté a runanimité. Le 3° « pour les circonscriptions dont les nédecins actuels refuseront d'adhérer au nou-

médecins actuels refuseront d'adhérer au nou-veau règlement, etc., » est adopté.

M. Delesalle. — Sur le deuxième paragra-phe, vous allez créer deux régimes et deux im-positions. Il est nécessaire de voter une san-tion pénale. Les adhésions viendront plus

nombreuses.

M. le Préfet. — Si vous décidez d'écarter pour quarte ans les médecins qui auront refusé leur adhésion, des communes pourront set trouver sans médecin.

M. Delesalle. — Ajoutons : Sauf impossibilité reconnue par le Préfet et après avis de la commune.

ommune.

Le paragraphe concernant les exclusions
emporaires est rejeté par 27 voix contre 20.

Reste la dernière partie de la proposition
oncernant la circonscription du docteur Dor-

aux. Elle est également rejetée. L'amendement Jules Sirot

M. Beresz.— Le Conseil a maintenant à se prononcer sur l'amendement de M. Jules Sirot, disant
que M. le Préste devra choisir les médecius sortant
des Facultés de l'Etat,
M. le Préste. — Il m'est impossible de distinguer
un médécin de l'Université officielle d'un autre.
Ils ont le mème diplôte.
M. Pitohen. — Il est étrange de constater comhien certains esprits, les plus honnetes, les plus
non ouble que la Déclaration des útroits de l'homme existe toujours. Que dit-elle: Que tous les
Français sont égaux derant la loi, que tous ent
droit d'accès aux emplois publics. Et le voie du
Conseil général viendrait s'asseoir sur la Déclaration des droits de l'homme!
M. Deteanie. — Je demande le vote sur l'ensemble
de mon amendement.

M. Belessits. — Je demande le vote sur l'ensemble le mon amendement.
M. Berser, — Pardon, j'ai encore des sous-airen-cements que je dois lire. (Exclamations.) pour le M. Beléssits. — Carlos demandement pour le le des les des les des les des des des les des des justifies de la legislation de la communication de rest entendit, Monaieur le Président, mais justifius les miens, Yous be pouvez pas rafuser ce que e demande.

M. Bersez. — Je suis tenu au règlement. M. Delesalle. — Vous êtes tenu à ce que vous

voilez. M. Bersez. — Présentez une motion repoussant oute addition, je la mettrai aux voix, C'est la ègle de permettre à tous le dépôt de formules

règle de permettre à tous le dépôt de formul additionnelles.— Je le ferni si c'est nécessaire: M. Belesaits. — Je le ferni si c'est nécessaire: protecte contre la facon de créer des équivoque additions telles qu'on finisse par trouver une mijorité qui se prononcera contre l'ensemble. Si c'e nécessaire, je demande au Conseil général de voit mon amendement en repoussant d'avance tou addition. En tout cas, je ne prononce contre manœuvre employée.

M. Berész. — Je ne devoir de prodester contre des contre de la contre del contre de la co

perche.

M. Berser annones qu'il va mettre aux voix la proposition de M. Delesalle.

M. Vendame. — Ah! mais non! (Exclamations.) La discussion continue sur ce ton, pendant quelques instants. Elle est plutôt confuse. On passe au vote

On passe enfin au vote sur la motion de Delesalle, c'est-à-dire sur l'ensemble de

ni. Deiesaue, c'est-à-dire sur l'ensemble de son amendement en y ajoutant que le Conseil repousse toute addition. Le vote a lieu au scrutin public. L'ensemble est adopté à l'unanimité des 38 votants.

L'amendement Sirot est adopté

M. Sirot maintient son amendement obli-geant le Préfet à choisir les médecins parmi les élèves des Facultés de l'Etat. M. Pllehen dit que cette disposition est illé-gale. Le premier recours au Conseil d'Etat en démontrera la nullijé.

républicains,
M. Deissalle. — Nous avions cru qu'il énit auperfu de voter cela. Les idées que M. le Préfet aous a exposées semblaient être une garante suffisante et nous permetraient de croire que son choix n'irait pas aux médecins des Facultés catheliques. De moment et ses amis deutent de ses intentions aous voterons la proposition de M. Sirot.

L'amendement est adopté par 29 voix contre 19. La motion Vandame

Nouvelle discussion sur un amendement de M. Vandame disant que « le relèvement des honoraires sera ajourné par la commission dé-partementale jusqu'au ler janvier 1911 dans les communes qui en feront la demande moti-vée ay

Après observations de MM. Delesalle, Potié, Fiévet, Yancauwemberghe, M. Vandamme propose une autre formule, ainsi conque: « Le relèvement des honoraires médicaux est ajourné jusqu'au ler juillet 1911, auf dans les communes qui voudront anticiper sur cette date ou qui voudront, au contraire, en retarder l'application jusqu'au ler janvier 1911. Dans les deux cas, une demande devra être adressée à la commission départementule ». La priorité, d'abord mise aux voix, est repuasée. Puis la motion elle-même est adoptée.

La discussion du règlement Il est près de sept houres lorsqu'on passe à l'examen des articles du règlement et il ne reste plus qu'une dizaine de conseillers dans la salle.

L'amendement Sirot est rappelé

On en ajourne l'application Un en ajourne l'application
La discussion de l'article 3 a révélé que
l'amendement de M. Sirot, voté vout à l'heure,
allait causer de gros embarras. Le préfet
obligé de ne choisir que des médecins de l'Université officielle, manquera souvent de candidats et des communes seront sans médecins
pour leurs assistés.
Après de longs pourparlers, l'assemblée a décidé de ne pas tenir compte de l'amendement
de M. Sirot et de l'ajourner à la session
d'avril.
La séance a été levée à 8 heures 10.

LE NOUVEAU ROI des Belges

Les résidences du rei Albert

Les résidences du rei Albert

Le Roi et la Reine quitteront sans retard
l'hôtel d'Assche, rue de la Science, qu'ils
louaient pour la somme de 45.000 francs par
an, hôtel où la princesse Albert se plaisait
beaucoup, mais bù nos jeunes souverains se
sentent maintenant très à l'étroit. Ila iront
a'installer au palais de Laeken où n'existe
plus, depuis les liquidations ordonnées par
Léopold II que le mobilier amené du chalet
royal d'Ostende. Quelques places seront aménagées tant bien que mal, provisoirement. Le
Roi n'habitera pas le Palais de Bruxelles
avant que l'œuvre de restauration, entrepris
par feu M. Maquet, et continuée par M. l'architecte Flaneau, ne soit complètement terminée.

née. Le mobilier du chalet royal d'Ostende sera renvoyé, aussitôt que possible au pavillon de la digue, la Reine comptant faire des le début du printemps, un séjour à Ostende avec ses en-fants. La Malson civile

et la Malson militaire du Roi

Les nouveaux dignitaires de la cour du roi Albert ne sont pas encore tous nommés. Mais, dès maintenant, quelques nominations sont certaines. Nous avons dit que le lieutenant général Jungbluth sera appelé aux fonctions d'adjudant général, chef de la maison militaire; le lieutenant-colonel baron de Moor, actuellement officier d'ordonnauce, sera nommé aide de camp et commandant du palais; mé aide de camp et commandant du palais le commandant du Roy de Blicquy deviendra

grand écuyer.

Les nominations suivantes sont définitive concernant la maison civile : M. Godefroid

qui depuis près de trente ans est au service du Roi, dont il fut le précepteur jusqu'à son entrée à l'École militaire et auquel il témoique sans casse un dévouement sans limites, trouve aujourd'hui une récompense à sa belle carrière dans les fonctions de secrétaire des commandements du Roi qui lui sont dévolus, M. Ingenbleck devient secrétaire du neuveau souverain. Depuis huit ans, il est le collaborateur du Roi et a été associé à tous ses travaux. Le souverain a eu l'occasion d'apprécier souvent les hautes qualités intellectuelles de M. Ingenbleck, auquel Sa Majesté n'hésite pas à confier l'une des charges les plus importantes de la cour. Faut-il ajouter que M. Ingenbleck est l'auteur de plusieurs ouvrages intéressants traitant de notre régime fiscal?

M. le baron de Woelmont sera nommé grand maître de la maison de la Reine. Il est attaché à le personne de notre jeune souveraine, depuis son mariage, en qualité de chevalier d'honneur. Il s'est toujours acquitté de sa mission avec une grande distinction.

Rappelons aussi que le nouveau commandant du palais, le colonel baron de Moor, fut l'intrépide compagnon du Roi lors de soni récent vovage en Afrique. Le souverain a voulu s'en souvenir.

Les titulaires des autres charges de la cour ne sont pas encore définitivement désignés, notamment en ce qui concerne le grand maré-

ne sont pas encore définitivement désignés, notamment en ce qui concerne le grand maré-chal et l'intendant de la liste civile, deux pos-tes également d'une très grande importance.

Le départ de la princesse Stéphanie

Le comte et la contesse de Lonyay, née princesse Stéphanie de Belgique, ont quitté Bruxelles lundi soir, à 6 heures 38, par l'express Vienne-Ostende.

La duchesse de Vendôme a accompagné la princesse Stéphanie à la gare du Nord. La suite se composait du général Terlinden, de Mme la comtesse Van der Burch, dame d'honaeur de la contesse Van der Burch, dame d'honaeur de la princesse Stéphanie.

Il y avit foule place Rogier, devaut la façade principale de la gare et les cris de « Vive la princesse so ent accueilli Son Altesse Royale lorsqu'elle est descendue de voiture. La même manifestation s'est produite à l'intérieut, où le quai d'embarquement était envahi par une manifestation s'est produite à l'interiour, ou le quai d'embarquement était ehvahi par une foule considérable de curieux et surtout de curieuses très turbulentes. Les commissaires de l'administration des chemins de fer ont du déployer de grands efforts pour empêcher une battenuled.

déployer de grands efforts pour empêcher une bousculade.

Avant de monter dans le wagon-salon qui lui était réservé, la princesse Stéphanie a embrassé la duchesse de Vendôme, à laquelle le comte de Lonyay a baisé la main.

A 8 heures 38 exactement, M. Groenen, chef de station, donnait le signal du départ et, au monent où l'express s'ébranlait, une nouvelle ovation de la foule saluait la princesse Stéphanie qui, très émue, remerciait de la main et par des inclinaisons de la tête.

Le comte et la comtesse de Lonyay sont partis pour Vienne.

L'inhumation définitive du roi Léopoid

Hier, à neuf heures du matin, tout le clergé paroissial de l'église de Laeken s'est rendu processionnellement à la crypte rovale. Mgr Cooreman a récité les prières et, en présence du comte John d'Oultremont, grand-maréchal honoraire, et du baron Goffinet, secrétaire bo-noraire des commandements, on a scellé défi-nitivement la cellule où repose le roi Léopold,

Epouvantable Assassinat

UNE MERE TUEE PAR SES DEUX ENFANTS

Yssingeaux, 28 décembre. — Deux enfants de 15 et 16 ans, ont assassiné leur mère à Ché-nereilles.

Le lavage des laines

et les sous-produits qui en dérivent, par P. Cogney, ingénieur, A. et M., directeur de peignages de laines, hauréat de la Société industrielle du Nord de la France, ouvrage en 2 volumes (1°) Texte; (2°) Planches. 15 fr. En vente Librairies du Journal de Rouboix, 71, Grande-Rue; 33, rue Carnot, Tourcoing. 67750

Dernière Heure

GRAVE AFFAIRE D'EMPOISONNEMENT LA MORT DU TÉNOR GODART

L'arrestation de Mile Bourette Paris, 28 décembre. — M. Boucart, jug-d'instruction, n'interrogera pas Mile Bouret te avant la fin de la semaine. L'inculpée écrouée à la prison Saint-Lazare, parait trè-affaissée; alle proteste soujours de son inno-

M. Boucart a envoyé, par la voie diploma-tique, à Bruxelles, une commission rogatoire qui sera transmise au parquet de Mons, aux fins d'exhumation de M. Godart. M. Girard, directeur du laboratoire municipal, n'a pa-encore terminé l'analyse des cachets et des laboratoire municipal, n'a pas mé l'analyse des cachets et des s de poudre blanche poudre blanche découverts chez mue monette, au cours de la perquisitori, rosis, dans un premier examen, il a trouvé dans l'encemble de ces produits, une assez forte proportion d'arsenic, sans en avoir encore déterminé la dose.

Les lettres anonymes, à l'adrosse de Mme Dendières de le Mme Dendières de le lettres ansiste.

les brouillons de lettres saisis a manqué toute la soirée au mini Mile Bourette, seront remis à a dû s'éclairer avec des bougies au domicile de Mile : Perpert en écritures.

L'INCIDENT DREYFUS

Paris, 28 décembre, 8 heures du soir. —
L'inchtent du boulevard Séhastopol est confirmé. C'est bien Alfred Dreyfus à qui le ruban de le Légion d'honneur a été arraché; ce
n'est que M. André Gaucher qui a opéré, mais
M. Bauver, On déclara qu'une alencation s'est
produite quare eux et que pendant la discussion, des suies de finit ont été échangées. Cepominent, la police a'est pas intervenue, et,
jusqu'à présent, aucune plainte n'a été portée.

Marie de légione d'est pas intervenue, et,

Paris, us dicombre. — C'est axactement à l'ample de-la sue de Torcy et du boulevard de Saustepul, que s'est produite l'altercation entre MM. Dreyfus et Boewer. Celui-ci, reconnaturant Pres-pensionnaire de l'Ile du Diable, s'auma vers-lei, et, lui arrachant le ruban de la Légius d'Honseur qu'il avait à la boutomistre, lui dit : « Quand en a trahi son pays, on index que digne de porter l'étoile des braves ».

Dreytes esquissa un guste de défense, mais avecidé M. Bouwer lui administra une gifie retentionnte, fuisant sauter le cigare qu'il retentionnte, qui s'était amassée, fit aussitét haites avec M. Bouwer. Dreytes s'empressa de la chaite avec M. Bouwer. Dreytes s'empressa de la chaite de la coste manifestation hosfie. Blum som des batén, il sauta dans un facter et un pandie biennéée dans la file des voitures.

Les premotions dans la Légion d'honneur Paris, 28 décembre. — M. Briand a décerné la Grand-Croix de la Légion d'honneur, à M. le professeur Landouzy, doyen de la Faculté de Médecine. On annonce, d'autre part la nomination de chevalier de M. Jean Richepin, décoré par le ministère de l'Instruction publi-

Pas de lumière au Ministère des Finances

Est-se un acte de sabetage ?

Est-ce un acte de sabetage?

Paris, 29 décembre. — Hier soir, vers cinq heures, l'électricité s'est éteinte tout à coup au ministère des Finances. Les employés croyant à un court-circuit s'inquiétèrent bientite quand ils apprirent que toutes les tentatives pour r'âmener l'éclairage restaient vaines; d'aucuns se renseignèrent et peu après le bruit circulait qu'il s'agissait d'un acte de sabotage. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'électricité a manqué toute la soirée au ministère et qu'on a d'o s'élairen aven des barrières.

Les Postiers révoqués Una délégation chez les socialistes de la Chambre

Paris, 28 décembre. — Une délégation des postiers révoqués à la suite de la dernière grève, et qui n'ont pas encore été réintégrés, s'est présentée aujourd'hui au groupe des so-cialistes unifiés de la Chambre. Elle a demande, instamment, au groupe, de ne pas porter, à la tribune, dans le débat qui va s'ouvrir, la question des postiers qui restent à réintégrer ; ils estiment que cette intervention ne pourrait que leur nuire. Le groupe a promis de ne pas s'occuper de leur cas.

Une mère tuée par ses enfants De serait un mourtre invelontaire. — Ile en

Yssingeaux, 28 décembre. — En rentrant de voyage, M. Souvignet, propriétaire trouva sa femme étendue dans une mare de sang dans la cuissue; auprès d'elle ae trouvait un fusil déchargé. On crut d'abord à un crime, mais les constatations du parquet font plutôt croire à un épouvantable drame de famille.

Les deux enfants Jean et Louis, âgés de 1: et so ans ont disparu. On pense qu'en jouant avec le fusil de leur père, ils ont involontaire-ment tué leur mère. Ces enfants sont restés introuvables, on craint qu'ils ne se soient aoyés dans le Lignon.

La Grève de Graulhet

Les désordres

Castres, 27 décembre. — Des troubles se sent produits à Graulhet, ce soir, où de nombreux mégissiers sont en grève depuis 3 semaines. Des balles de sumac ont été éventrées et des vitres ont été brisées. Les gréstes ont parcouru les rues en se livrant à bruyantes manifestations. Le sous-préfet est sur les lieux.

LA MORT DE Mª GOUIN

L'assassin. — L'enquête
Paris, 28 décembre. — Un nouvel examen
de la main coupée à permis de constater que
le gant avait été retourné et arraché avec
violence. D'autre part, les trois doigts du milieu portent des traces de pression. Il apparaît
que l'assassin a très fortement serré ces trois
doigts pendant qu'il enlevait les deux bagues
passées au petit doigt. L'assassin aurait donc
bien tué pour voler.

Une arrestation mystérieuse à Paris

Suicide de l'individu arrêté
Paris, 28 décembre. — Le Russe arrêté Faris, 25 decembre. — Le Russe arrête cet après-mid à la Banquo Internationale de St-Pétersbourg, est un nommé Guilwuch. Il était recherché pour l'assassinat d'un de ses compariotes. Quelques minutes avant son départ pour le dépôt, Guilwitch, prétextant un malaise, se fit conduire dans une pièce servant de lavabo aux inspecteurs de la Sûreté, et se suidida en avalant une dose de cyanure de potassium.

dida en avalant une dose de cyanure de potassium.

Paris, 28 décembre. — Il y a deux mois, la
Préfecture de police recevait, de la Sûreté de
Saint-Pétersbourg, une circulaire dans laquelle on relatait, dans cette ville, l'assassinat
d'un individu inconnu. Le cadavre était horriblement mutilé: la êté était coupée, le nez,
les joues, les lèvres et le menton étaient enlevés au couteau.

Une enquête minutieuse releva que le costume de la victime appartenait à l'ingénieur
Guiwitch, mais on découvrit, en même temps,
que ce n'était pas son cadavre.

Tout s'explique quand on sait que Guilwitch avait souscrit une assurance sur la vie
de 270.000 francs. C'est pour toucher cette
somme qu'il tenta, une première fois, d'assassiner son secrétaire du nom de Lébéneff.
Fendant que s'effectuaient les recherches,
Guilwitch convaincu que la substitution du
cadavre avait réussi, faisait les démarches
pour toucher son assurance. C'est sur ces
entrefaites que la police parvint à mettre la
main sur lui.

LA CRISE HONGROISE

LA CRISE HONGROISE

Les pourpariers

Budapest, 28 décembre. — Aujourd'hui, M.
Wekerle, président du Conseil démissionnaire, a demandé à la Chambre de s'ajourner jusqu'à la fin de la crise. Cette proposition a été adoptée. Jusqu'ici, les pourpariers entre M.
Lukacs, le nouveau président du Conseil, désigné par le roi et les chefs de parti, en vue de la formation du nouveau Cabinet, n'ont donné aucun résultat.

Plymouth, 28 décembre. — Cet après-midi le chalutier à vapeur boulonnais « Corsaire» a remorqué, dans le port, le vapeur anglais de l'ambassade d'Espagne.

Dans la Marine anglaise

Vol de documents Importants

Portsmouth, 28 décembre. — Un dessinateur, employé à l'arsenal, a été arrêté sous
l'inculpation de s'être approprié un récepteur
de télégraphie sans fil, ainsi que 80 plans et
différents autres documents, La possession de
ces documents permettrait de se rendre un
compte exact des travaux de perfectionnement
de la télégraphie sans fil, dans la marine anglaise.

glaise.
L'inculpé n'est cependant pas accusé d'avoir

Double Assassinat dans l'Yémen

Rome, 28 décembre. — Le Conseil général d'Italie à Odeida, télégraphie au ministère des Affaires étrangères que des troupes acompagnées de fonctionnaires ont été envoyées sur les lieux pour ouvrir une enquête sur l'assassinat de MM. Benzoni et Brukardt. De son côté le Consul a ouvert une enquête. Selon les autorités turques, l'assassinat aurait eu lieu pendant que les voyageurs avaient quitté la route près d'Ibb.

Une Crise ministérielle en Turquie

Hilmi Pacha a'en va

Constantinople, 28 décembre. — Ainsi que nous le laissions prévoir, Hilmi-Pacha, président du conseil, a donné sa démission. On croit qu'il va être remplacé par Hakki bey, ambassadeur de Turquie à Rome. Constantinople, 28 décembre. — Hilmi-Pacha a démissionné pour des raisons de santé, mais la vérité est qu'il a démissionné avaté, mais la vérité est que la saitie, nommera.

mais la verite est qui n'a demissione value une interpellation suivie d'un vote de ménance. On confirme que le sultan nommera grand-visir Hachi-Bey, ambassadeur à Rome. Himi et tous les ministres resteront en fonctions jusqu'à la formation du nouveau cabi-

Constantinophe, 28 décembre. — Le bruit court qu'à Bagdad, une collision sanglante s'est produite, par suite de l'agitation causée par l'affaire Linch.

Troubles à Bagdad

Rome, 28 décembre. — Le Pape a reçu, à l'occasion du nouvel an, les souhaits de l'am-bassadeur et du personnel de l'ambassade d'Espagne.

UN SINISTRE EN MER

Qu'est devenu la « Capua »? Gènes, 28 décembre. — On est sans nou-velles du steamer Capria, faisant le service entre Hambourg et Gênes. On croit qu'il a coulé dans la nier du Nord et on craint que l'équipage, composé de 26 hommes, n'ait péri.

Les Journaux de Paris de mercredi matin

Paris, mercredi, 29 décembre M. JAURES & LA C. C. T.

De M. Béranger dans l'Action: De M. Béranger dans l'Action:

a La C.G.T. a beau sièger rue Grange-auxBelles, c'est chez d'icolet qu'elle délibère et l'on
y va de plus en plus fort, si bien que voci Jaurès
devenu le Danton suspect de ces Robespierre du
syndicalisme. Nous n'en sommes nullement surpris, car, après avoir secepté de fraternises avec
les acteurs du autotage, de l'antipatriotisme et de
l'antiparlementarisme, M. Jaurès devait un jour
ou l'autre, atteindre la limite fatale d'une collaou l'autre, atteindre la limite fatale d'une collal'autre atteindre la limite fattle d'une co boration de cette aorte. Si large et si génére que soit le républicanisme d'un grand orateur ne peut indéfiniment collaborer avec M. Ribot même temps qu'avec Yvetot, »

LE DISCOURS DE M. PICHON Du Radical:

budget des Affaires etrangères a fourni l'occasion di M. Pichon de juger l'attitude du gouvernement. Le ministre des Affaires étrangères a fait un exposé clair et net de la situation; il a dit sa volonté de maintenir la paix internationale; il a fait mieux, il n'a pas seulement apporté des parroles, il a raspolé ses actes. Il a pu sinsi fluronstate le féssultat certain de ses efforts persècules.

LES REVENDICATIONS OUVRIERES

De la Lenterne :

Que les ouvriers formulent des revendications sur les salaires ou les conditions du travail. Hen de mieux, Qu'am besoin, ils aient recours, pour les faire aboutir, à la greve, nous n'y saurions controdire; a sis, que cas revendications prennent, la forme d'une brimade appuyée d'une forme de chantage, voilà des procédes qui le sauraitent servir l'intérêt des ouvriers, et qui, dans avoilés, cas, fairealent per crèser une situation retoldrable.

LA CREVE DES DANSEURS

De la République Française:

De la République Prançaise.

a Les danseurs sont cartainement les êtres les plus inutiles dans la societé. Il faut être arrivé au dernier degré de l'aborration sociale pour permettre qu'on tire une force, un argument ét des concessions de cette mémore effrequiré, menece qu'un ballet sars asboté par la C.G.T. Cela fait reouler les autorités. Tout ce que vous voudres, mais rêter l'entrée du 20 dans Copélie; als, Dieu l'éparques nous ce désastre. Mais vi l'on ne pout apparte den l'Elsar, résister à la poine d'être privé d'antrechats, à quoi es à qui résistera-t-on; a du Jond, il doit y avoir d'instinctives affamités entre nos gouvernants et ces faiseurs de pirouettes. 2

LA LUTTE BOOLAIRE

a Les radicaux et les socialistes n'ent assuré-ment ni le patriotisme féroce des seartistes, ni

leurs vertus intransigeantes pour justifier la mainmise de l'Etat sur les libertis publiques et les droits individuels; ils ne pourraient invoquer le péril extrieur, l'obligation de se défendre contre une coaition de peuples ennemis. Ils configuent la liberté parce qu'elle pourrait dèrauler leur puissance; ils suppriment les droits des pères de famille parce que, ne pouvant élever leurs âmes à de nobles et hautes concessions, il leur faut pour assurer leur deminaton, sbaisser à leur propre niveau tous les enfants.

» C'est contre cette entreprise formée dans l'intérêt exclusif des maîtres actuels de la France que les pieces de famille se soulèvent; c'est pour empécher la dépradation movale de leurs enfants qu'ils s'associent, c'est pour affranchir l'âme française qu'ils se révoltent.

Nouvelles Régionales

UNE TENTATIVE DE SUICIDE A PRUGES. Lundi, dans la maunee, la fessone M., âgée d'uno trentatue d'année, en l'abeence de son mari a, dans un accès de Berre chaude, tenté de metire fin à ses jours, eu se coupant la gorge au moyen d'un rasoir. M. la docteur Deligny, mande en toute hâte, releva sept entailles sur le con. Il espère méanmoins sauver la malheurence. La femme M., est mère de trois enfants, dont l'un le plus jeune, âgé de trois mois, est la témoin inconscient de la terrible scène.

GRAVE ACCIDENT A CALAIS. -Gercy, antraprescur de vitereie et d'encadrements, boulevard Lafayette, chargeair dans as cour, sur une voiture, une lourde caisse de glace de 150 kilos, quand tous à coup la caisse bancula sur le malheuroux et l'écrasa. M. Declercq fut immédiatement dégagé par ses ouvriers et reçois les noirs du docteur Rébreverde qui constata sus

Cotons Américains

New-York, 28 décembre. SOURS DE CLOTURE

TERME	MEW-YORK		MEW-ONLEASE	
	Co jour	Priodd.	00 jour	Préséd
icuran . 1909	15.55	15.31	15.77	15.63
AHVIRA 1910	13.57	15.38	13.77	15.63
WALER	45.74	15.56	46.01	45.73
ABS	13.86	18.71	16.21	16.07
VRIL	13,93	15.79	16.23	16.09
Alanananan	46.12	45.90	46.50	45.46
TEN	46.03	15.90	16.61	16.48
HART	46.41	18.93	16.78	14.08
OUT	43.69	15.65		
PTEMBER	44.64	14.35	-	-
CTORAL				13.67
OVERSE		100		
Ports des Eta		12.000 \$2.000		. Baller

BULLETIN METEOROLOGICUE

ROUBAIX, mardi 20 dice